ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION PLACE DU MARCHE, QUAI LECLERC ET QUAI JEANNE D'ARC A L'OCCASION DU SALON DE L'AUTO LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2016

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
 - VU les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route.
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1: A l'occasion du salon de l'Auto,

- Le stationnement sera interdit place du marché, du vendredi 16 septembre 2016 à 13 heures au dimanche 18 septembre 2016 à 23 heures.
- Le samedi 17 septembre 2016, le marché sera déplacé sur les quais Leclerc et Jeanne d'Arc. La circulation sera interdite à tous véhicules quai Leclerc (y compris le parking), quai Jeanne d'Arc, entre le quai Leclerc et la rue des Grands Moulins, de 11 heures à 19 heures. Aux mêmes heures et aux mêmes emplacements, le stationnement est interdit à tous véhicules autres qu'à ceux des attributaires des emplacements qui les occupent dans les conditions prévues par l'arrêté municipal du 1^{er} septembre 1962 portant règlement des marchés.
- $\underline{\text{Article 2}}: \text{Des panneaux signalant ces interdictions ainsi que des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.}$
- Article 3: Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 septembre 2016

Le Maire,

David VALENCE